

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

M. TOSCANI Dominique, Maire.

Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, Mme TOSCANI Christiane, M. LAMBERTS Lucien, Mme PICANT Delphine, M. LEMOINE Jean-Jacques, Mme LECUE Carole, Adjointes.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.
M. PILLAC Patrice, Mme FERNANDEZ Patricia, DOS SANTOS Marie-Anne, Mme MEUSNIER Amélie, M. FORET Frédéric, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, M. KUSNIK Jean-François, M. PETITJEAN-LUCAS Gérard, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

M. PRUNIER Thierry, donne pouvoir à M. LEMOINE Jean-Jacques.
Mme BANSSE Nelly donne pouvoir à Mme Amélie Meusnier
Mme DONIUS Marie-Laure donne pouvoir à Mme Christiane TOSCANI
M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. Dominique TOSCANI
Mme CAMPAGNARO Marianne donne pouvoir à Mme CAMPAGNARO Alice

Absents excusés : M. LEVASSEUR Yann, M. MUTEL Jean-Robert, Mme DECAEN Karima, M. DUVAL Georges, Mme LEMAITRE Yvette,

Madame PICANT Delphine a été élue secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- État des décisions prises
- Compte financier unique 2023
- Affectation du résultat
- Vote des taux 2024
- Subvention d'équilibre CCAS
- Subventions aux associations
- Crédits alloués aux écoles
- Budget primitif 2024
- Fongibilité des crédits budgétaires
- Délégation de service public - ALSH et pôle ADO - Présentation budget 2024 et avenant n°1
- Travaux SE60 éclairage Stade de Fosseuse
- Travaux SE60 éclairage Stade de Bornel
- Travaux SE60 terrain de tennis rue du 8 mai
- Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies par le SE60
- Création d'emplois non permanents à la suite d'un accroissement temporaire d'activité

- 
- Création de postes d'adjoints d'animation

Il est procédé à l'appel par le Secrétaire Général des Services

1/ Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Procès-verbal de la séance du conseil municipal précédent est soumis pour approbation.

Il est décidé à la majorité moins 3 abstentions

- **D'APPROUVER** le procès-verbal du conseil municipal 11 janvier 2024

2/ État des décisions prises

Décisions du premier trimestre prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2024/01	: Concert BRASSENS	Fixation des tarifs
2024/02	: Installation de la fibre	Contrat SFR Salle des Jonquilles
2024/03	: Installation de la fibre	Contrat SFR Cabinet Médical
2024/04	: Installation de la fibre	Contrat SFR Stade de Bornel
2024/05	: Animation du marché gourmand	Convention association « Le Pétillon »
2024/06	: Animation Arts d'Oise 13 juillet	Contrat de cessions - Droit d'exploitation du spectacle

Il est décidé à l'unanimité

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises

3/ Compte financier unique 2023

Le Compte Financier Unique (CFU) remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Il est décidé à l'unanimité

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2023 suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	4 519 600,12 €
Recettes :	3 722 324,70 €
Déficit :	797 275,42 €
Solde reporté :	2 027 778.53 € (R)

Résultat de clôture : +1 230 503,11 € (R)

Section d'Investissement :

Dépenses :	958 309,22 €
Recettes :	734 893,10 €
Déficit :	223 416,12 €
Solde reporté :	811 175,76 € (R)
Résultat de clôture :	+587 759,64 € (R)

4/ Affectation du résultat+

Affectation du résultat au vu du Compte financier unique.

Résultat fonctionnement :	-797 275,42 €
Résultats antérieurs reportés :	2 027 778.53 €
Compte Recettes 002 =	1 230 503,11 €
Résultat d'investissement :	-223 416,12 €€
Résultats antérieurs reportés :	811 175,76 € €
Compte Recettes 001 =	587 759,64 €

Il est décidé à l'unanimité

- **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2023

5/ Vote des taux 2024**Il est décidé à la majorité moins 2 votes contre**

- **DE FIXER** pour 2024 ces taux d'imposition Communaux comme suit

Taxe Foncier bâti	45.60 % (21.54%)
Taxe Foncier non bâti	50.54 %
Taxe d'Habitation	12.49 %

6/ Subvention d'équilibre CCAS

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'entériner la subvention d'équilibre du CCAS

Il est décidé à l'unanimité

- **DE VERSER** une subvention de 65 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de BORNEL.

7/ Subventions aux associations

La Commission subventions s'est réunie le 27 février 2024.

Il est décidé à l'unanimité

- **D'ALLOUER** une subvention aux associations (sous réserve de production des bilans) conformément au tableau suivant.

40	* Alerte Sportive de Bornel "Section Football"	9 500.00 €
	* Judo Club de Bornel	1 200.00 €
40	* dotation coupes	600.00 €
	* Baby Gym	600.00 €
40	* Tennis Club de Bornel	1 800.00 €
40	* Union Bouliste de Bornel	500.00 €
40	* Club Aikitaï Zen de Bornel	400.00 €
40	* Karaté Bornel	200.00 €
40	* Boxe Française	800.00 €
40	* Badminton	0.00 €
40	* Les Renards de Bornel (Tir à l'Arc)	500.00 €
40	* Football Club Fosseuse	3 000.00 €
40	* La Défense d'Amblainville	1 000.00 €
40	* Chasse	0.00 €
40	* Bien Être en Soi	0.00 €
TOTAL COMPTE 40		20 100.00 €

311	* Go West Dancers	400.00 €
311	* Baila Conmigo	0.00 €
311	* Ecole de Musique "Réveil de Bornel"	600.00 €
311	* MC Danse	600.00 €
311	* Danse avec moi	0.00 €
TOTAL COMPTE 311		1 600.00 €

30	* Loisirs Animations Bornel	800.00 €
	* subvention exceptionnelle	300.00 €
30	* Ordélie	200.00 €
	* subvention exceptionnelle	200.00 €
30	* Généalogie	0.00 €
TOTAL COMPTE 30		1 500.00 €

61	* Cheveux d'Argent	0.00 €
61	* Le Club du Vert Galant	200.00 €
TOTAL COMPTE 61		200.00 €

422	* Bornel Animation Jeunes	300.00 €
	* subvention exceptionnelle	300.00 €
TOTAL COMPTE 422		600.00 €

025	* Truite Bornelloise	1 000.00 €
025	* Chemins pour la Mémoire	500.00 €
025	* FNACA	200.00 €
025	* UMRAC	400.00 €
025	* PAF	200.00 €
025	* Parents d'élèves du collège	0.00 €
TOTAL COMPTE 025		2 300.00 €

64	* Bouquin'Age	400.00 €
64	* Le wagon des tchoupinous (MAM)	200.00 €
TOTAL COMPTE 64		600.00 €

313	* La Tête à Canne (Théâtre)	0.00 €
313	* Les Borniols	500.00 €
TOTAL COMPTE 313		500.00 €

021	* Amicale des élus	0.00 €
TOTAL COMPTE 021		0.00 €

TOTAL GÉNÉRAL		27 400.00 €
----------------------	--	--------------------

8/ Crédits alloués aux écoles

La commune participe financièrement aux activités scolaires des écoles publiques. Les fonds alloués ne sont comptablement plus des subventions mais des crédits. Ils sont donc votés à part.

Il est décidé à l'unanimité,

- **D'ALLOUER** les crédits aux écoles du tableau ci-dessous.

CREDITS SCOLAIRES ALLOUES 2024 concerne année scolaire 2023-2024

Frais de scolarité

		Nombre Elevés	Montant Unitaire	TOTAL
Bornel	Ecole élémentaire Vincent Van Gogh	246	46	11 316
	Ecole maternelle Jean de la Fontaine	156	46	7 176
Anserville	Ecole élémentaire Léon Furcy	48	46	2 208
Fosseuse	Ecole primaire de Fosseuse	93	46	4 278
TOTAL		543	46	24 978

Coopératives scolaires

		Nombre Elevés	Montant Unitaire	TOTAL
Bornel	Ecole élémentaire Vincent Van Gogh	246	13	3 198
	Ecole maternelle Jean de la Fontaine	156	13	2 028
Anserville	Ecole élémentaire Léon Furcy	48	13	624
Fosseuse	Ecole primaire de Fosseuse	93	13	1 209
TOTAL		543	13	7 059

TOTAL CREDITS SCOLAIRES ALLOUES 2024

		Nombre Elevés	Montant Unitaire	TOTAL
Bornel	Ecole élémentaire Vincent Van Gogh	246	46	11 316
	Ecole élémentaire Vincent Van Gogh	246	13	3 198
				14 514
Bornel	Ecole maternelle Jean de la Fontaine	156	46	7 176
	Ecole maternelle Jean de la Fontaine	156	13	2 028
				9 204
Anserville	Ecole élémentaire Léon Furcy	48	46	2 208
	Ecole élémentaire Léon Furcy	48	13	624
				2 832
Fosseuse	Ecole primaire de Fosseuse	93	46	4 278
	Ecole primaire de Fosseuse	93	13	1 209
				5 487
RASED				500
TOTAL		543		32 537

9/ Budget primitif 2024 – M57

La nomenclature M57 a remplacé la M14

Il est énuméré les investissements à venir :

Projets d'investissements 2024
Maison Olivier Métra
Systeme de climatisation et chauffage
Système de désenfumage
Chaudière
Limiteur de bruit
Salle Cresseveur
Chaudière
Éclairage
Salle des sports
Cloture
Parcelle mitoyenne
Stade de Bornel : éclairage
Stade de Fosseuse : éclairage
Terrains de tennis : éclairage
Salle de combat : équipements
École Van Gogh
Rénovation salles de classe et couloir
Chaudière (VG + JDLF)
Alarme incendie
École Van Gogh et Fosseuse
Portail
TBI tableau interactif
École Jean de la Fontaine : alarme sureté
Eglise : moteur cloche
Mairie : chaudière
Cimetière : panneaux/plans
Ateliers
Borne de rechargement
Base vie
Reprise véhicule Master Renault
Parcelle mitoyenne
Voirie
Rue Pasteur
Rue du 11 novembre
Rue des boutons d'or
Ralentisseur Rue Carnot
Radars Pédagogiques dans les 3 villages
Divers
Podium/scene
Parquet mobile
Terrain de foot à 8

Il est décidé à l'unanimité

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2024 comme suit

- Section de Fonctionnement :
- Recettes : 5 223 835,26 €
- Dépenses : 5 223 835,26 €
-
- Section d'investissement :
- Recettes : 1 645 576,34 €
- Dépenses : 1 645 576,34 €

10/ Fongibilité des crédits budgétaires

L'instruction en M57 donne la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité permet notamment d'ajuster la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections

Il est décidé à l'unanimité

- **D'AUTORISER** le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous document s'y rapportant

11/ Délégation de service public - ALSH et pôle ADOS - Présentation budget 2024 et avenant n°1

La DSP nous a engagé sur 4 ans depuis l'été 2023. Les chiffres présentés sont liés au budget 2024 et la participation de la commune :

- Pour le CLSH :..... 356 439,24€
- Pour le POLE ADO : .. 29 461 €

L'augmentation correspondant à l'avenant N°1 est établie compte tenu de la revalorisation des salaires et de la réorganisation des équipes.

Il est décidé à l'unanimité

- **DE PRENDRE ACTE** du compte de résultat prévisionnel 2024.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public – accueil périscolaire, de la pause méridienne de l'accueil collectif de mineurs et du pôle jeunes et cantine.

12/ Travaux SE60 éclairage Stade de Fosseuse

Coût total prévisionnel des travaux, établi par le Syndicat d'Énergie de l'Oise, s'élevant à la somme de 85 351,85 € TTC. Une participation financière et des subventions pourront être perçues.

Il est décidé à l'unanimité

- **DE VALIDER** le projet de travaux d'éclairage du stade Fosseuse et demande au SE60 de programmer et réaliser ces travaux.
- **D'ACCEPTER** la proposition financière du Syndicat d'Énergie de l'Oise et approuve le plan de financement prévisionnel.
- **D'ACTER** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.
- **DE S'ENGAGER** à respecter les conditions fixées dans la convention, notamment quant au versement de sa participation pour les travaux.
- **D'INSCRIRE** au budget communal de l'année 2024, les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel :
 - En section d'investissement, à l'article 21534, les dépenses afférentes aux travaux :
63 47,08 €
 - En section de fonctionnement, à l'article 62878 ou 21534, les dépenses relatives aux frais de gestion 5 334,49€
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention de mandat.

13/ Travaux SE60 éclairage Stade de Bornel

Coût total prévisionnel des travaux, établi par le Syndicat d'Énergie de l'Oise, s'élève à la somme de 66 197,26 € TTC. Une participation financière et des subventions pourront être perçues.

Il est décidé à l'unanimité

- **DE VALIDER** le projet de travaux d'éclairage du stade et **demande** au SE60 de programmer et réaliser ces travaux.
- **D'ACCEPTER** la proposition financière du Syndicat d'Énergie de l'Oise et **approuve** le plan de financement prévisionnel.

- **D'ACTER** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.
- **D'ENGAGER** à respecter les conditions fixées dans la convention, notamment quant au versement de sa participation pour les travaux.
- **D'INSCRIRE** au budget communal de l'année 2024, les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel :
 - En section d'investissement, à l'article 21534, les dépenses afférentes aux travaux : 49 130,78 €
 - En section de fonctionnement, à l'article 62878 ou 21534, les dépenses relatives aux frais de gestion 4 137,33
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention de mandat.

14/ Travaux SE60 terrain de tennis rue du 8 mai

Coût total prévisionnel des travaux, établi par le Syndicat d'Énergie de l'Oise, s'élevant à la somme de 24 351,67 € TTC. Une participation financière et des subventions pourront être perçues.

Il est décidé à l'unanimité

- **DE VALIDER** le projet de travaux d'éclairage du terrain de tennis et **demande** au SE60 de programmer et réaliser ces travaux.
- **D'ACCEPTER** la proposition financière du Syndicat d'Énergie de l'Oise et **approuve** le plan de financement prévisionnel.
- **D'ACTER** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.
- **D'ENGAGER** à respecter les conditions fixées dans la convention, notamment quant au versement de sa participation pour les travaux.
- **D'INSCRIRE** au budget communal de l'année 2024 les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel :
 - En section d'investissement, à l'article 21534, les dépenses

afférentes aux travaux : 18 073,51 €

- En section de fonctionnement, à l'article 62878 ou 21534, les dépenses relatives aux frais de gestion 1 521,98€

- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention de mandat.

15/ Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies coordonné par le SE60

Avec la fin des tarifs réglementés de vente, le processus de mise en concurrence pour l'achat d'électricité et de gaz est devenu complexe et nécessite une connaissance fine des marchés de l'énergie. Afin d'accompagner les collectivités dans cette démarche, le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) coordonne, depuis 2015, un groupement d'achats d'énergies.

Il est décidé à l'unanimité

- **D'ADHERER** au groupement d'achat d'énergies coordonné par le SE60 pour :
 - L'acheminement et la fourniture en gaz naturel et services associés
 - L'acheminement et la fourniture en électricité des sites de type segments C5 (sites de puissance $\leq 36\text{kVa}$) et services associés
 - L'acheminement et la fourniture en électricité des sites de type segments C1 à C4 (sites de puissance $> 36\text{kVa}$) et services associés
- **D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés
- **D'AUTORISER** le maire à signer la convention constitutive du groupement,
- **D'AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de Bornel et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **DE PRÉVOIR** dans son budget la participation financière prévue par la convention constitutive,
- **DE DONNER** mandat au Syndicat d'Énergie de l'Oise pour collecter, en tant que besoin, les données relatives à l'ensemble des points de livraison de la collectivité auprès des gestionnaires de réseau ainsi que des fournisseurs d'énergies.

16. Création d'emplois non permanents à la suite d'un accroissement temporaire d'activité

Pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir :

- L'entretien des espaces verts et naturels, de la voirie,
- La maintenance du patrimoine bâti,
- La préparation des manifestations communales

Il est décidé à l'unanimité

- **DE CRÉER** deux emplois saisonniers à temps complet d'agents non titulaires au grade d'Adjoint technique, pour la période allant du lundi 15 avril 2024 au dimanche 13 octobre 2024 inclus ;
- **DE CRÉER** deux emplois saisonniers à temps complet d'agents non titulaires au grade d'Adjoint technique, pour la période allant du lundi 01 juillet 2024 au samedi 31 août 2024 inclus ;
- **DE FIXER** leur rémunération selon les règles statutaires en vigueur ;
- **DE PREVOIR** la dépense correspondante au budget primitif.

17. Création de postes d'adjoints d'animation

La Ville de Bornel a vu l'annulation de la **classe de neige**. A ce titre et en compensation, la commune est susceptible d'organiser un séjour cette année pendant une période de 7 jours. Dans ce cadre, il est nécessaire de créer des postes d'adjoints d'animation à temps complet pour cette durée.

Il est décidé à la majorité moins 1 abstention

- **CREER** trois postes « d'adjoint d'animation » à temps complet pour une période de 7 jours,
- **DE FIXER** leur rémunération selon les règles statutaires en vigueur,
- **DE PREVOIR** la dépense correspondante au budget primitif.

La séance est levée à 21H40

Monsieur le Maire
D. TOSCANI



Secrétaire de séance
D. PICANT